



> LE PROJET EN TEMPS RÉEL

L'esplanade de l'Europe accueille un nouveau palais de justice pour Montmorency

Le conseil de prud'hommes et le tribunal d'instance de Montmorency sont actuellement logés dans deux bâtiments communaux aux surfaces insuffisantes et fonctionnellement peu adaptés. Le schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire du Val-d'Oise ayant préconisé le relogement dans un bâtiment neuf, l'APIJ a été mandatée par le ministère de la Justice pour construire un nouveau palais de justice à Montmorency.

L'OPÉRATION CONSISTE à regrouper le TI et le CPH pour permettre des conditions optimales d'accueil du justiciable et de travail des magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de justice. Une bonne séparation des flux, la création d'espaces communs nécessaires aux utilisateurs, la mutualisation

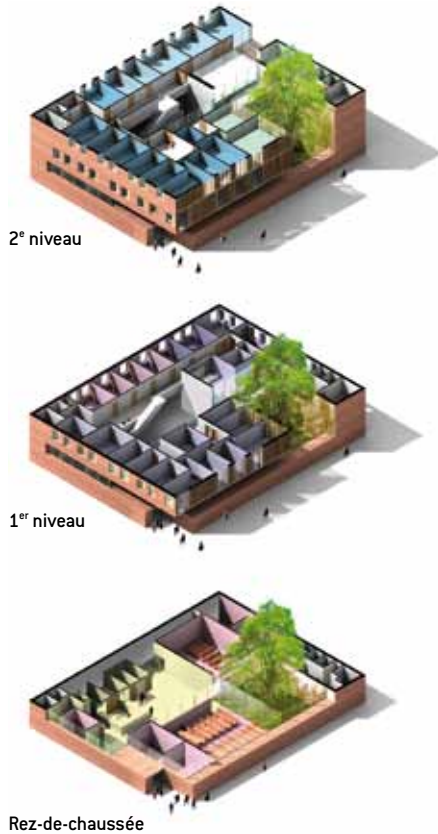
de 2 salles d'audiences, la création de surfaces adaptées aux effectifs des utilisateurs, la création de boxes d'entretien pour recevoir le public seront autant de dispositifs permettant des échanges apaisés et de qualité. Ce bâtiment offrira également des locaux pour les avocats qui pour l'heure n'en disposent pas.

> LES CHIFFRES

Surface actuelle
des 2 juridictions relogées :
1 000 m² environ
Surface du projet :
2 000 m² hors œuvre
2 grandes salles
d'audiences publiques

> L'AGENDA

Premier comité de pilotage :
29 octobre 2009
Validation de la mise à jour
du programme :
20 avril 2010
Rendu d'esquisse :
mai 2010
Remise de l'avant-projet
sommaire :
30 juin 2010
Validation de l'APS :
juillet 2010
Livraison : **2013**

2^e niveau1^{er} niveau

Rez-de-chaussée

Le nouveau palais de justice accueillera les deux juridictions rassemblées dans un bâtiment doté d'une identité propre dans l'espace urbain.

L'opération s'inscrit dans le projet urbain de la Ville de développement du quartier de l'esplanade de l'Europe situé dans le bas de la ville de Montmorency. Cette opération d'aménagement comprend des bureaux, des logements, un jardin, du stationnement, une esplanade servant de parvis au palais de justice. Les abords du palais de justice font l'objet d'une concertation nourrie et d'un travail en commun avec la commune de Montmorency, notamment sur la question du stationnement.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié, en avril 2007, à l'architecte Dominique Coulon. L'opération a été suspendue en septembre 2007 à l'issue de la remise du premier APS, en l'attente des dispositions immobilières issues

de la réforme de la carte judiciaire.

Le projet a été repris en 2009 et le nouvel avant-projet sommaire arrive aujourd'hui en phase de validation.

Par sa conception, le projet vise à se démarquer tout en s'intégrant au site. Un jardin ménagé à l'intérieur de la parcelle accueillera un chêne. Cet espace dégagé sur toute la hauteur du bâtiment servira de large puits de lumière, éclairant circulations centrales et salles d'audiences, donnant une grande lisibilité au bâtiment.

Le rez-de-chaussée est réservé aux fonctions d'accueil du public et aux audiences. Le tribunal d'instance sera situé au premier étage, le conseil de prud'hommes au second.

Les deux salles d'audiences seront lumineuses et sobres, les larges vues indirectes sur l'extérieur renforçant la sérénité des lieux.

3 QUESTIONS

à Dominique Coulon, architecte du projet

Comment avez-vous traité la symbolique judiciaire dans ce projet ?

Il convenait pour nous de fabriquer un bâtiment qui affiche par son échelle et sa présence une certaine solennité. Paré de briques, il participe ainsi à la requalification du quartier et affiche sans ambiguïté son image d'édifice public. Le parcours du citoyen s'enroule progressivement dès le parvis pour trouver son aboutissement dans la salle des pas perdus. La symbolique judiciaire se retrouve dans la proportion et l'ampleur de ses volumes ; c'est la qualité de la lumière naturelle qui donnera aux espaces leur statut. La diversité des matériaux comme la brique et le bois inscrit le bâtiment dans une démarche conviviale et durable.

Quelles sont selon vous les particularités d'un projet de palais de justice, en comparaison d'autres équipements publics ?

Un palais de justice est un lieu de représentation de l'autorité ; ce lieu peut accueillir des événements qui renvoient à des souffrances. Il convient donc de concevoir des espaces à la fois très lisibles, simples et généreux. Les repères doivent être évidents, les espaces doivent évoquer et créer une certaine sérénité. Un grand vide sur trois niveaux permet ainsi aux justiciables de se repérer facilement. L'architecture doit trouver une certaine justesse sans ostentation excessive, selon nous.

Vous avez construit votre projet autour d'un puits de lumière et d'un jardin-patio. Quelle démarche vous a guidé vers cette intériorisation ?

Les deux salles d'audiences s'organisent autour d'un jardin-patio qui accueille un chêne planté en pleine terre. Du lierre tapissera le sol et les murs verticaux, venant compléter l'atmosphère très reposante du lieu. Sorte d'entre-deux, ce creux à l'échelle de la place constitue en quelque sorte le poumon interne du bâtiment. Autour du grand vide central – faille de lumière – la transparence ménagée sur le jardin donne une image de permanence et d'intemporalité. La présence du végétal apaise la perception que l'on a de l'espace. Nous avons privilégié le confort d'usage.